

Question 001 pour l'appel d'offres T2012-190016

Question :

Pourriez-vous s'il vous plaît confirmer que la méthodologie de laboratoire à utiliser pour l'analyse des hydrocarbures dans les eaux souterraines est Atlantic PIRI BTEX / TPH, comme indiqué dans la section 4.7.5 du RPF, et non pas BTEX du CCME, F1-F4, comme c'est souvent le cas dans pour les sites fédéraux.

Réponse :

Veillez noter que la Demande de Propositions aurait dû indiqué d'utiliser la méthodologie de laboratoire du CCME pour l'analyse de BTEX / TPH dans les eaux souterraines et non la méthodologie laboratoire de Atlantic PIRI.